

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 novembre 2016– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la communauté de communes des Monts du Pilat
M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la commune de Roisey – Présidente
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. CINIÉRI Dino	Délégué du Conseil Régional
Mme FRERING Odette	Déléguée de la commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. REYNAUD Hervé	Délégué du Département de la Loire
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Ont donné pouvoir :

M. BRACCO Vincent	à Claude BONNEL
Mme MONCHOVET Michèle	à Bernard SOUTRENON
M. ZILLIOX Charles	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 24 NOVEMBRE 2016

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc. Elle informe les membres du Bureau que le Parc vient de recevoir un courrier de la Région Auvergne Rhône Alpes lui faisant part de l'arrêt des financements au titre du PSADER à compter de la réception du courrier. Deux des dossiers présentés ce soir ont été déposés juste avant sa réception mais ce n'est pas le cas pour celui porté par la Commune de Saint Romain en Gal.

Michel Devrieux exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

En complément des échanges qui ont eu lieu lors du dernier Bureau, Bernard Soutrenon indique que la Communauté de Communes des Monts du Pilat entretient de bonnes relations avec Saint Etienne Métropole dans le cadre de TEPOS. Il précise qu'il existe également de bons échanges avec Annonay pour la réalisation d'actions communes.

2 - APPROBATION DE COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- **Groupe de travail Education au territoire du 24 novembre 2016.** Les travaux de ce groupe sont restitués à l'occasion du point inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

3 - ACHEVEMENT ET VALORISATION DES DIAGNOSTICS GLOBAUX D'EXPLOITATION / CREATION DE REFERENCES SUR LES SYSTEMES HERBAGERS PILAT.

L'agroécologie considère que la pratique agricole ne doit pas se cantonner à une technique, mais envisager l'ensemble du milieu dans lequel elle s'inscrit, soit l'écosystème de l'exploitation agricole. Elle intègre les questions liées à la gestion de la ressource et de la qualité de l'eau, à la lutte contre l'érosion, au maintien de la biodiversité, au réchauffement climatique, à la place de l'exploitation dans le système économique et social, à la relation de l'humain avec son environnement, ...

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production agricole qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Cette conception conduit à une plus grande efficacité économique tout en contribuant à préserver, voire enrichir la biodiversité.

Le projet agricole contenu dans la Charte du Parc du Pilat est fortement inspiré de cette conception avec une ambition de faire du Pilat un territoire d'agroécologie.

Le projet agroécologique du Pilat se décline pour les différentes filières agricoles.

Pour l'élevage, les réflexions portent principalement sur les prairies naturelles et les infrastructures agroécologiques liées à cette activité (haies, mares...).

Les prairies naturelles au sens large (prairies fleuries, prairies humides, zones pastorales...) sont des milieux patrimoniaux sur le massif du Pilat. Elles assurent, en effet, un rôle écologique indispensable à la fois pour la reproduction, l'alimentation mais aussi le déplacement des espèces sur le territoire. Elles sont une des bases de la trame verte du massif. Elles occupent également une place incontournable dans les systèmes d'exploitation agricole et ont donc une importance pour l'autonomie fourragère et la performance technique et économique globale des exploitations d'élevage.

De ce fait, le maintien de leur intérêt écologique et notamment de leur diversité floristique est intimement lié aux pratiques agricoles en place. Cette interrelation complexe nécessite des réflexions et des essais pour pouvoir accompagner au mieux les éleveurs dans leurs pratiques et faire en sorte qu'un fourrage intéressant puisse être produit.

Dans la poursuite des actions déjà engagées de 2014 à 2016, il s'agit pour 2017 de mettre en œuvre les actions suivantes :

- la finalisation de la réalisation de diagnostics globaux d'exploitation évaluant le système dans son ensemble (autonomie fourragère, gestion des effluents, situation économique et sociale, positionnement par rapport à l'environnement...),
- l'élaboration de plans de gestion appropriés pour les engagements en Mesures Agro-Ecologiques et Climatiques (MAEC) localisées : entretien de haies, plan de gestion pastorale,
- la capitalisation et la valorisation des informations issues des diagnostics réalisés depuis 2015. Il s'agit notamment d'identifier de nouvelles actions à mettre en place en réponse aux problématiques identifiées. Ce travail d'analyse des informations récoltées se ferait en lien avec les structures compétentes sur le sujet (Chambres d'agriculture, Cerfrance...),
- le suivi et la capitalisation des opérations de reconquête foncières ayant bénéficié d'un soutien via le PSADER Pilat depuis 2012,
- l'organisation d'échanges collectifs autour des sujets abordés dans les diagnostics DIALECTE, des engagements en MAEC, de la gestion des prairies permanentes dans les systèmes d'élevage.

Compte tenu du nombre d'exploitations concernées, il est prévu de dédier une personne à 0.8 ETP sur ces actions durant 12 mois et de prendre un stagiaire pendant 6 mois. Pour la gestion des prairies permanentes, il est prévu de poursuivre le travail initié en 2016 avec une structure experte dans la valorisation des prairies naturelles dans les systèmes d'élevage, de poursuivre les échanges techniques entre éleveurs sur leurs pratiques de fauche et de pâturage, et l'accompagnement individuel de 8 nouveaux éleveurs pour expérimenter et formaliser des essais sur leurs fermes.

Le budget prévisionnel de cette action est de 90 751,90€ financé comme suit :

- Europe (Leader Pilat) : 54 451,14€
- Région Auvergne Rhône Alpes (PSADER Pilat) : 18 150,38€
- Département de la Loire : 9 075,19€
- Autofinancement : 9 075,19€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sollicite les financements correspondant auprès de l'Europe (Leader Pilat), la Région Auvergne Rhône Alpes (PSADER Pilat) et le Département de la Loire.

A l'occasion de l'examen de ce dossier Sandrine Gardet présente la carte des parcelles agricoles actuellement concernées par des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le territoire du Parc dans le cadre du PAEC, ainsi que les parcelles dédiées à l'agriculture biologique (cf. carte ci-jointe). Ce sont ainsi 5 900ha de terres exploitées selon les principes de l'agroécologie, soit 23% de la Surface Agricole Utile.

4 – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE AUTRE QUE CELLE DU PARC DU PILAT :

4.1 Réalisation d'une cartographie des enjeux agricoles sur la commune de Saint Romain en Gal (commune de Saint Romain en Gal) :

Située en entrée du massif du Pilat en rive droite du Rhône, Saint-Romain-en-Gal, se trouve à proximité immédiate de Vienne et de Sainte-Colombe. La Commune, rattachée à la Communauté d'agglomération viennoise, bénéficie donc d'une attractivité importante de par sa position géographique, ses équipements et de son cadre de vie.

D'une superficie de quelques 1339 hectares, dont près de 339 hectares d'espaces agricoles, le territoire communal est parsemé de quelques hameaux ou écarts même si l'essentiel de son développement urbain s'est déroulé autour du bourg-centre, au contact du fleuve Rhône. Saint-Romain-en-Gal présente une grande diversité de paysages : urbains, agricoles (polyculture-élevage sur le plateau, plaine maraîchère...) et forestiers.

Consciente de la place de l'agriculture dans l'occupation et l'activité économique de son territoire, la commune a décidé de réaliser un diagnostic et une cartographie des enjeux agricoles en amont de la révision de son PLU.

Le Schéma de secteur de la côtère rhodanienne prévoit la possibilité de développement d'un « faubourg perché » au lieu-dit « Pommérieux » sur une surface potentielle de 6.5 ha. Ce document-cadre fixe les orientations que le PLU devra prendre en compte en particulier au regard des enjeux fonciers qui devront être, à cette occasion, précisés. En effet, la préservation des espaces et fonctionnalités agricoles est un enjeu fort pour la pérennité des exploitations agricoles en place à proximité.

La cartographie des enjeux agricoles projetée devra être réalisée de manière concomitante à la révision du PLU. Elle facilitera la prise en compte des dispositions de la Charte de Parc, du SCoT et du Schéma de secteur arrêtés et aidera à identifier les espaces agricoles stratégiques à préserver durablement ainsi que les dispositions nécessaires à l'élaboration des Orientations d'aménagement et de programmation dans un objectif de réduction et de compensation des impacts sur le foncier agricole.

Pour la réalisation de cette cartographie, un appel d'offre sera lancé par la Commune. Le syndicat mixte du Parc a proposé son aide à la rédaction du volet technique de la consultation.

Devront notamment être étudiés :

- Les modes de faire valoir, sièges d'exploitations (éléments à cartographier), probabilités de succession et projets d'évolution,
- Le problème de changement de destination des bâtiments agricoles,
- L'identification des espaces agricoles stratégiques à protéger sur le long terme, leur hiérarchisation,
- La caractérisation des enjeux fonciers sur les principaux pôles de développement et en particulier sur le rebord du plateau, lieu-dit « Pommérieux ».

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 6 000 € HT financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône Alpes (PSADER du Pilat) : 1 200 €,
- Europe (Leader Pilat) : 3 600€
- Autofinancement : 1 200 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'accompagnement de ce dossier dans le cadre du PSADER Pilat.

4.2 Acquisition de la ferme de la Fournachère sur la commune des Haies (Fondation Terre de Liens) :

Il est constaté que 30% des exploitations agricoles disparaissent tous les dix ans sur le territoire du Parc. La transmission des fermes est difficile, en particulier pour celles d'élevage et d'arboriculture. Certains porteurs de projets ont des difficultés à accéder au foncier agricole, faute de moyens financiers ou de d'intégration locale.

La Charte du Parc a pour objectif de favoriser la transmission des exploitations agricoles en mobilisant et favorisant les structures compétentes via notamment des actions expérimentales sur le territoire.

Des actions ont été conduites historiquement avec les partenaires de l'agriculture:

- repérage des cédants potentiels et diagnostics d'exploitation avec la Chambre d'agriculture,
- animation de rendez-vous de la transmission installation,
- organisation de café et de forum installation avec l'ADDEAR et le lycée agricole
- cartographie des enjeux agricoles sur les communes dans le cadre des PLU

La ferme de la Fournachère est un bel ensemble bâti avec 50 ha de prairies. C'est une ferme familiale depuis le XIXe siècle dont les exploitants actuels sont proches de la retraite et n'ont pas de repreneurs au sein de leur famille. La zone est soumise à une forte pression foncière. Depuis 2011, un couple de bergers a construit un projet d'installation. Celle-ci peut se faire et l'exploitation être viable si les nouveaux installés n'ont pas à supporter l'achat des terres et du bâti.

Pour cela, le couple a fait appel à Terre de liens (mouvement d'envergure nationale qui mobilise de l'épargne solidaire pour permettre l'installation d'agriculteurs en agriculture biologique) afin que cette structure acquière la ferme et ensuite la leur loue.

Les porteurs de projet sont accompagnés dans le cadre de leur installation via le dispositif des aides à l'installation, par la Chambre d'agriculture du Rhône. Un important travail d'évaluation a été réalisé avec la SAFER du Rhône.

Le coût total de l'acquisition est de 743 443 € comprenant l'achat des terres, des bâtiments d'exploitation et l'habitation, les travaux de réhabilitation obligatoire, les frais de notaire, de SAFER et de gestion de Terre de liens. La Fondation Terre de liens sollicite une aide totale de 101 800 € dont 50% auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes via le PSADER Pilat et 50% auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme opérationnel FEADER – Rhône-Alpes géré par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'accompagnement de ce dossier dans le cadre du PSADER Pilat.

Pierre Schmelzle indique qu'il s'agit d'un des plus gros projets portés par Terre de Liens en France. Le montant assez élevé de l'acquisition s'explique par la présence de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments. Par ailleurs, l'acquisition porte aussi sur la maison d'habitation. Dans le cadre de ce projet, une

ferme pédagogique sera installée. L'autofinancement affiché est constitué par les souscriptions (appel à don en cours).

5 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES 4 VERSANTS POUR LE JOURNAL « LA PIE DU PILAT » :

L'association les 4versants a pour but de favoriser l'expression citoyenne sur le territoire du Pilat par la mise en place de formations à l'écriture média, par la valorisation des initiatives locales et par la diffusion de l'information et des échanges sur l'ensemble du territoire et de ses villes portes.

Elle anime et gère deux outils média : un magazine bimestriel papier « La Pie du Pilat » et un site internet dynamique. Elle porte le projet Pilatcraft (reproduction virtuelle du Pilat dans le jeu Minecraft)

La Pie du Pilat est un magazine trimestriel qui se définit comme un média citoyen. Les articles sont rédigés par des contributeurs adhérents à l'association ou non : 350 depuis le début. Vingt bénévoles sont impliqués dans l'édition de la Pie. Ses dossiers concernent des thèmes souvent proches des préoccupations du Parc ; le comité de rédaction s'inspire volontairement de la charte du Parc pour choisir ses sujets. Le journal est gratuit sauf pour 120 abonnés qui souhaitent le recevoir à leur domicile. Sa réalisation se finance donc pour partie par le biais de ces abonnements, par la vente d'espaces publicitaires (uniquement à des structures retenues en fonction de critères propres à l'association : promotion du développement durable notamment), par les cotisations de ces membres.

Lancé en mai 2013 en tant que bimestriel, le journal est devenu trimestriel à compter du 1^{er} janvier 2015.

La Pie du Pilat en est à son 17ème numéro. Ce magazine participatif citoyen s'est petit à petit installé sur le territoire du Pilat. C'est le seul média à couvrir l'intégralité du territoire du Parc du Pilat.

Le journal « la Pie du Pilat » est une action qui s'inscrit dans l'axe 5 de la charte du Parc « Une mobilisation de tous pour changer d'ère ». En effet, ce journal contribue à faire mieux comprendre les enjeux du territoire, aide chacun à se forger sa propre opinion sur ces différents enjeux, peut être un vecteur pour susciter la participation et la contribution citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable figurant dans la Charte reconnue Agenda 21 local.

Suite à la demande de l'association, une aide du Parc de 7 700€/an lui a été attribuée pour 2014 (décision du Bureau en septembre 2013) puis pour 2015 (décision du Bureau en décembre 2014). En échange, la Pie du Pilat réserve une page d'annonce presse au Parc et chaque élu du Syndicat mixte du Parc est abonné à la Pie du Pilat pour en suivre le contenu.

Le magazine fonctionne grâce à des subventions, des ventes d'abonnement et des ventes d'espaces publicitaires.

Les recettes se déclinent comme suit :

- des subventions de la Région et de l'État,
- vente de 200 abonnements (dont une centaine pour les élus et invités du conseil syndical du Parc),
- vente d'espaces publicitaires (dont ceux achetés par le Parc pour chaque numéro).

Le 11 avril 2016, une rencontre a eu lieu entre les représentants de l'association et ceux du Parc (Michèle Perez et Daniel Durr). L'association souhaitait savoir si l'aide du Parc (achat d'abonnement et d'encart publicitaire) sera reconduite pour 2016.

Lors du Bureau du Parc du 12 mai, les élus du Bureau avaient alors souligné l'évolution positive du magazine depuis les premiers numéros et son intérêt. Ils ont souhaité affirmer leur soutien à cette démarche. Toutefois,

compte tenu des incertitudes budgétaires, les élus avaient reporté la décision d'un soutien financier éventuel à un prochain Bureau et souhaitaient avoir des précisions sur les démarches menées par l'association auprès d'autres financeurs que le Parc, et notamment auprès des Communautés de communes.

Depuis les informations suivantes nous ont été transmises par l'association :

- Actuellement, l'association les 4 Versants rédige plusieurs demandes de financement auprès de fondations et des intercommunalités. Elle est entrée en contact avec HelloAsso. Elle a obtenu un soutien de 9000 € de la part de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet dédié aux médias citoyens. Pour 2015, le soutien de l'Etat était de 15 000 €. Le Conseil départemental de la Loire a été sollicité pour une aide à l'acquisition de matériel.
- Pour 2017, l'association essaie de mieux « couvrir » le territoire avec la mise en place de relais permettant d'obtenir des expressions citoyennes plus nombreuses et émanant des divers secteurs du Pilat. Elle souhaite pour cela s'appuyer sur les associations déjà présentes sur le territoire, comme le CPIE des Monts du Pilat par exemple. Elle prévoit d'embaucher un animateur territorial (coût du salaire chargé annoncé : 18 040 €) pour ce déploiement territorial.

En recettes, l'association compte sur des subventions publiques de l'ordre de 31 760€. Seuls les 9 000€ de l'Etat obtenus en 2016 et les 5 000 € de reliquat d'une subvention régionale de 2014 sont acquis.

L'appui du Parc est sollicité à hauteur de 8 000 €.

Les considérants sont les suivants :

- Depuis le mois de septembre 2014, mois des 40 ans du Parc du Pilat, aucun numéro de l'Echo des chiraats, journal d'informations du Parc semestriel distribué à 25000 exemplaires, n'a été publié, ce qui représente une non dépense de l'ordre de 16 000 € à 18 000 €/an.
- La préparation budgétaire montre que la situation budgétaire du Parc se tend et que nous avons de moins en moins de marge de manœuvre financière.
- L'aide accordée par le Parc en 2014 à la Pie du Pilat était une aide au démarrage et non pas une aide pérenne.
- Les seules structures auxquelles le Parc accorde une subvention sont l'Association des Amis du Parc (500 €) et le Comité de gestion des œuvres sociales (2000 €). Les autres associations auxquelles le Parc contribue sont des associations desquelles le Parc est membre et avec lesquelles il a souvent une convention ou un engagement pluriannuel comme la Maison du Tourisme, l'Agence Locale Energie Climat 42, le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre ou l'IPAMAC.

Les hypothèses envisageables sont les suivantes :

- Reconduire l'achat d'abonnements pour les élus et invités du Comité syndical soit environ 100 abonnements à 17 € (soit 1 700 €),
- Apporter une aide en investissement au travers de la Convention d'objectifs avec la Région,
- Assurer le mentorat du Parc dans le cadre du partenariat avec HelloAsso,
- Apporter un soutien en nature, comme la distribution du magazine par exemple.

Il est toutefois nécessaire que l'association se professionnalise dans sa propre gestion financière et travaille à son modèle économique.

Est-il envisageable d'apporter un soutien plus important sans s'immiscer dans la gouvernance du projet et sans mettre en difficulté les finances du Parc qui se prive d'un journal d'informations en propre ?

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient les hypothèses telles que proposées et décide de reconduire pour 2017, la souscription d'un abonnement pour chacun des membres et invités du Comité syndical.

En fonction du montant du soutien financier obtenu dans le cadre de l'appel à projet Ecocitoyens en Auvergne-Rhône-Alpes auquel le Parc a candidaté, et sous réserve de l'accord de la Région, une subvention régionale en fonctionnement d'un montant inférieur ou au mieux égal à 3 700 € pourrait alors être accordée à l'association les 4 versants dans le cadre de la convention d'objectifs précitée.

Bernard Soutrenon s'interroge sur le statut de Philippe Chetelat, la cheville ouvrière du magazine. Le régime de l'auto entrepreneur permettrait de bénéficier d'autres types d'aides.

Michel Forest explique qu'il participe bénévolement à la distribution de la Pie du Pilat et qu'il y a aujourd'hui plus d'adhérents qu'auparavant au sein de l'association les 4 Versants. L'association réfléchit au modèle économique du journal. Les recettes provenant de la publicité pourraient être augmentées mais cela nécessite du temps de démarchage. Il y a peu d'abonnés au regard du nombre de magazines distribués.

Daniel Durr et Christine De Lestrade rappellent la qualité de la parution en indiquant qu'il ne faudrait pas qu'il disparaisse. Pour autant, il faut que l'association se professionnalise au niveau de la gestion. Il est sain pour eux de ne pas trop dépendre de subventions publiques.

Sandrine Gardet lance l'idée que les communes ou les intercommunalités puissent également prendre des abonnements ce qui permet un soutien plus neutre que le versement d'une subvention. Une information en ce sens pourrait être donnée en comité syndical.

Michel Devrieux revient sur le local que l'association loue actuellement place des Croix. Une étude menée sur un rapprochement, et des locaux partagés, avec Radio d'Ici pourraient sans-doute réduire des coûts, et aider au fonctionnement de l'association.

6 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT, SAINT ETIENNE TOURISME ET LA MAISON DU TOURISME.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet stratégique de développement touristique de la destination Pilat, un rapprochement a été opéré entre d'une part le Parc du Pilat et Saint-Etienne Métropole et d'autre part, leurs organes opérationnels respectifs dans le domaine touristique, à savoir la Maison du Tourisme du Pilat et Saint Etienne Tourisme et Congrès.

Ces échanges ont abouti à la proposition d'une convention organisée autour de 3 axes de collaboration :

- les modalités de présentation réciproque dans les supports de communication des partenaires ;
- les modalités d'organisation des relations aux professionnels des territoires « Pilat » et Métropole ;
- le lancement de projets communs entre les parties engagées.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la convention jointe en annexe et autorise la Présidente à la signer.

Michel Bastien et Nicole Forest se sont fortement impliqués dans les négociations qui ont permis ce partenariat. Le projet d'organiser le Congrès des Parcs à Saint Etienne en 2018 figure dans cette convention. Le thème serait le lien Ville-Campagne. La Fédération des Parcs à qui Michèle PEREZ a fait part de la

candidature conjointe du Parc du Pilat et de Saint-Etienne-Métropole pour l'organisation du Congrès en 2018 donnera sa réponse en juin 2017.

7 - OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET L'ASSOCIATION IPAMAC SUR L'ITINERANCE DANS LE MASSIF CENTRAL.

Un projet dédié aux nouvelles formes et nouveaux parcours d'itinérance dans le Massif central pour la période juillet 2016-décembre 2018 est porté par l'association IPAMAC. Ce projet sur l'itinérance permettra d'initier une démarche prospective afin d'identifier de nouvelles formes d'itinérance à 20 ans pour mettre en lumière le Massif Central comme un territoire dynamique et adapté à tous. Il permettra également d'identifier de nouveaux itinéraires et d'évaluer les grands itinéraires existants du Massif au regard des attentes des clientèles itinérantes de demain.

Parallèlement, des expérimentations seront conduites afin de tester concrètement des pratiques innovantes sur des itinéraires traversant des Parcs du réseau IPAMAC. C'est dans ce cadre qu'une expérimentation liée au trail running est conduite actuellement sur le GR7 et qui concerne 4 Parcs (Parcs naturels régionaux du Pilat, des Monts d'Ardèche et du Haut Languedoc et Parc National des Cévennes).

L'ensemble de ces actions est porté par l'association IPAMAC et les Parcs concernés doivent contribuer financièrement pour assurer l'autofinancement nécessaire à l'obtention des subventions sollicitées.

Pour le Pilat, cela correspond à une participation de :

- 1 965€ pour le projet global,
- 1 000€ pour l'expérimentation sr le GR7.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise la Présidente à signer la convention et l'avenant joints en annexe.

8 - SELECTION DES CLASSES POUR LE PROGRAMME D'ÉDUCATION AU TERRITOIRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017.

Après un lancement des propositions début septembre, 74 classes se sont inscrites au programme d'éducation au territoire proposé par le Parc du Pilat.

Le groupe de travail Éducation au territoire se réunit le 24 novembre pour étudier les dossiers et faire des propositions de sélection au Bureau du Parc.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, suit l'avis du groupe de travail et la proposition de sélection telle que formulée dans le tableau joint en annexe.

Le nombre de classes ayant déposé un dossier est en diminution. Cela est sans doute dû au lancement du programme plus tardif que d'habitude.